

Informations Saison 2024 /2025



Benjamins (2013-2012)		
Mercredi 15h45-17h45		Samedi 14h-16h
Minimes (2011-2010), Cadets (2009-2008), Juniors (2007-2006) Espoirs, (2005-2004-2003), seniors (2002- ...)		
Mercredi 17h-19h	Vendredi 18h-20h	Samedi 16h-18h
GROUPE ½ FOND Cadets (2009-2008), Juniors (2007-2006), Espoirs, (2005-2004-2003), seniors (2002- ...)		
Mercredi 16h- 18h		Samedi 10h- 12h
GROUPE ATHLE SANTE (running, renforcement musculaire) A partir de la catégorie espoirs, (2004-2003-2002) seniors (2001- ...)		
Mercredi 18h15- 19h30 Lieu : Stade		Vendredi 18h15- 19h30 Lieu : Stade ou mur à gauche en fonction de la période

Dossier d'inscription 2024-2025

Modalités de règlement

Nous n'acceptons que les chèques. Deux possibilités :

1°) **Paiement en totalité** (licence + cotisation)

2°) **Paiement en 4 chèques** déposés avec le dossier d'inscription complet :

4 chèques encaissés le : Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Important : Ces 4 chèques seront datés du jour de l'inscription. Ils seront déposés à la date indiquée au crayon au dos du chèque avec le nom de l'enfant.

Catégories	Licence annuelle	Cotisation annuelle	Total
Découverte			
<i>Mini-poussins 2016</i> <i>Poussins 2015-2014</i>	56€	134€ (*)	190€
Compétition			
<i>Benjamins 2013-2012</i>	58€	142€ (*)	200€
<i>Minimes 2011-2010</i>	62€	142€ (*)	204€
<i>Cadets 2009-2008</i>	84€	142€ (*)	226€
<i>Juniors 2007-2006</i> <i>Espoirs 2005 à 2003</i> <i>Séniors 2002 et plus</i>	87€	142€ (*)	229€
Athlé Running santé			
<i>Running</i> <i>Espoirs 2005 à 2003</i> <i>Séniors 2002 et plus</i> <i>Masters 1989 et avant</i>	46€	56€	102€
Athlé Running compétition			
<i>Running compétition</i> <i>Espoirs 2005 à 2003</i> <i>Séniors 2002 et plus</i> <i>Masters 1989 et avant</i>	87€	63€	150€

(*) **A noter** : Pour les familles ayant 2 enfants inscrits au Club, le montant de la 2^{ème} cotisation sera de 115€ pour le groupe1 ou 125€ pour le groupe 2.

Documents à déposer pour le dossier d'inscription :

- Certificat médical obligatoire pour les majeurs
- Questionnaire de santé sportif mineurs à remplir obligatoirement
- Fiche d'inscription dûment remplie
- Fiche d'autorisation de soins (uniquement Mineurs)
- Règlement par chèques au nom de Ecole d'Athlétisme de Capbreton.

Ces 4 documents (et le règlement) doivent être remis dans **une même enveloppe** au nom de l'enfant + **n° du groupe**. Impérativement, pour des raisons évidentes de responsabilité, la remise de cette enveloppe devra se faire dans **un délai de 2 semaines** à partir du jour d'inscription et **uniquement le mercredi**.

CAPBRETON Athlétisme CLUB
Bulletin d'inscription 2024-2025

GROUPE RUNNING
LOISIR ET COMPETITION

Nom de l'athlète :

Prénom de l'athlète :

Date de naissance de l'athlète :

Ville de Naissance :

Nationalité :

Pays de Naissance :

N° licence 2023-2024 :

Adresse personnelle :

N°Tél. . : Courriel :

→ LICENCE A IMPRIMER dès RECEPTION (dans votre boîte mail)

Nom de la personne qui établit le chèque de paiement :

Date du certificat médical obligatoire pour les majeurs :

Nom du médecin :

Date :

Signature :

Autorise les responsables du Capbreton Athlétisme Club à photographier ou filmer et utiliser les images sur le site du Club ou d'autres supports destinés à des actions de formation et d'information.

Fait à le / /

Signature de l'intéressé :

CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2- du Code du Sport,

les personnes majeures qui demandent une licence, à l'exclusion des non-ratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, en

compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running ;

un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme, pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins d'un an au moment de la prise de licence sur le SI-FFA.

Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du Sport,

dans le cas d'un renouvellement de licence par un licencié majeur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans.

Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231- du Code du Sport.

Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe.

Le licencié atteste avoir rempli le questionnaire de santé soit en le remplissant en ligne, sur son espace personnel, soit en retournant au Club une version papier du questionnaire de santé

Conformément aux dispositions de l'article D.232-1-4- de du Sport,

dans le cas d'une première prise de licence ou d'un renouvellement de licence par un licencié mineur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication n'est pas exigée.

Pour cela, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu, en compagnie du licencié mineur, « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D.231-1-4-1 du Code du Sport.

Le titulaire de l'autorité parentale atteste avoir rempli le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur soit en le remplissant en ligne, soit sur l'espace personnel du sportif mineur, soit en retournant au Club une version papier du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

